

LA QUALITÉ DES DSN

UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

Au service des salariés, des entreprises,
de la protection sociale et des politiques publiques



NET-ENTREPRISES-FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

URSSAF - AGIRC-ARRCO - CNAV - CNAM - CNAF - FRANCE TRAVAIL
UNÉDIC - MSA - CIBTP France - CS - CRPCEN - CTIP - FRANCE ASSUREURS
MUTUALITÉ FRANÇAISE - CRPNPAC - CPRPSNCF - CNIEG - CAMIEG - ENIM
CAVIMAC - CNBF - CRP RATP - CDC - RAFF - IRCANTEC - CNRACL - CAVEC
CFDT - CPME - CGT - CGT-FO - CNOEC - FNSEA - MEDEF - NUMEUM - UNAPL - U2P

La DSN : tous concernés !

La Déclaration Sociale Nominative (DSN) est un sous-produit de la paie pour transmettre les données sociales et fiscales en simplifiant la vie des entreprises.

Aujourd'hui, la DSN c'est :

+ 3 millions
d'inscrits

sur Net-entreprises
dont 2 millions en
DSN

+ 28 millions
de salariés

déclarés en DSN
secteur public et
secteur privé

+ 41 millions de
déclarations

par an, dont
30,7 millions de DSN

80 procédures
remplacées

par la Déclaration
Sociale Nominative

La qualité de la DSN est l'affaire de tous





Pourquoi la qualité des DSN est-elle essentielle ?

Les impacts de données erronées en DSN sont directs sur les salariés et leurs droits aux prestations. Les usages de la DSN s'étendent de plus en plus, ce qui peut conduire à une démultiplication des risques.

Chaque maillon de la chaîne participe à la qualité globale nécessaire.

La qualité des données permet de garantir :

- Le calcul au fil de l'eau des droits **maladie, chômage et retraite**
- La simplification des démarches des citoyens pour les **prestations de solidarité**
- **La solidarité à la source**
- La gestion du **prélèvement à la source**
- La plupart des opérations de **recouvrement de cotisations**
- L'appui aux **aides aux entreprises**
- Le suivi des dispositifs de **politique publique**
- Des **statistiques publiques** sur la gestion des salariés



Consultez vos Comptes Rendus Métiers (CRM)

Si une erreur ou suspicion d'erreur est détectée à réception de votre déclaration, elle vous sera signalée. Par la suite, vous pourrez effectuer les corrections nécessaires.

Quelques exemples d'erreurs pénalisantes et leurs impacts



- ❗ **Vous rencontrez des difficultés car votre logiciel n'a pas été mis à jour ou ne dispose pas d'un historique suffisant**
 - Dans ce cas, les nouveautés en DSN, les évolutions réglementaires et les régularisations ne peuvent pas être prises en compte.
 - ✔ Assurez-vous que l'éditeur de votre logiciel a signé la charte éditeurs DSN et que les termes de votre contrat incluent bien un engagement de mise à jour régulière et de reprise des données.
 - ✕ **Un SIRET n'est pas reconnu**
 - Si l'identification de l'établissement n'est pas reconnue du dispositif, alors la DSN ne pourra pas être acceptée.
 - ✔ Utilisez l'outil gratuit en ligne afin de contrôler les numéros SIRET ou déposez une DSN de test. Si vous avez changé de SIRET, mais que le nouveau n'est pas encore reconnu, continuez d'utiliser l'ancien SIRET. Dans ce cas, assurez-vous également que la procédure adaptée dite de «transfert» a bien été appliquée par votre entreprise. Si c'est la création d'un nouvel établissement, en attendant qu'il soit reconnu, vous pouvez utiliser le SIRET du siège.
 - ❗ **L'identité d'un salarié est mal renseignée**
 - En l'absence de NIR (numéro de sécurité sociale) ou en cas de NIR erroné, le salarié ne peut pas faire valoir ses droits, et risque de voir ses droits ou ressources « mélangés » avec celles d'un autre individu.
 - ✔ Afin d'éviter cette situation, vérifiez le bilan des contrôles liés à l'identification des salariés en ligne (CRM identité). Puis, contrôlez les informations au regard de l'attestation de droits d'assurance maladie, et corrigez en fonction les informations erronées (par exemple le numéro de sécurité sociale, nom, prénom). En cas de numéro d'identification provisoire, incitez le salarié à se faire immatriculer auprès de sa CPAM.
 - ✕ **Le temps de travail indiqué n'est pas en adéquation avec le contrat de travail**
 - Cela engendre un mauvais calcul des prestations pour le salarié et des erreurs sur les cotisations versées (Urssaf, MSA, organisme de retraite complémentaire, organisme de prévoyance...).
 - ✔ Pour éviter cette anomalie, vous devez vérifier que votre manière de gérer les quotités de travail dans la paie est conforme aux fiches consignes.
- 

La mobilisation de chacun est nécessaire



1. LES ÉDITEURS DE LOGICIEL DE PAIE

- Mettent à disposition des logiciels de paie adaptés
- Diffusent des consignes auprès de leurs clients



En signant la charte éditeurs DSN, ils s'engagent dans la qualité de l'ensemble.



2. LES GESTIONNAIRES DE PAIE (ENTREPRISES ET TIERS DÉCLARANTS)

- Effectuent la paie et s'assurent de la conformité des données qui alimentent la DSN
- Contrôlent les informations issues de la paie transmises en DSN



Après le dépôt des DSN, ils doivent **vérifier les Comptes Rendus Métiers et corriger les erreurs** détectées dans la paie du mois suivant.

Une donnée fautive à l'entrée de la chaîne restera fautive jusqu'à sa correction !



Formation à la DSN

Les entreprises doivent former les gestionnaires de paie à la DSN. Les corrections en DSN doivent se faire le mois suivant pour être au plus proche du rythme de paie et ne pas pénaliser les salariés dans l'obtention de leurs justes droits et allocations.



3. NET-ENTREPRISES ET LE SYSTÈME DSN

- Accompagnent tous les acteurs sur des actions qualité en DSN
- Mettent en œuvre ou facilitent les opérations de contrôle mensuel
- Relancent les éditeurs qui ne respectent pas le fonctionnement prescrit
- Mettent en place les directives et nouveautés gouvernementales par l'évolution de la norme et des consignes déclaratives



4. LES ORGANISMES DE PROTECTION SOCIALE

- S'assurent à réception des DSN mensuelles et des signalements d'événement du contenu conforme aux consignes
- Produisent des retours en direction des entreprises pour corriger ce qui pose problème
- Garantissent les échanges avec les employeurs



5. L'ALLOCATAIRE OU L'ASSURÉ

- Transmet à son gestionnaire les justes informations le concernant
- Fait le nécessaire pour obtenir son NIR
- Informe son employeur sur les changements, événements qui surviennent
- Se connecte à **mesdroitssociaux.gouv.fr** pour s'assurer de la qualité des données qui le concernent

Plus d'informations sur



NET-ENTREPRISES.FR
GIP Modernisation des déclarations sociales